

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PRÉPARATION ET ORGANISATION DE LA FÊTE DE L'AÏD AL-ADHA

Laon, le mercredi 21 juin 2023

La célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd al-Adha aura lieu autour du mercredi 28 juin 2023.

L'ensemble des services de l'État sont mobilisés afin de concilier l'attachement des musulmans pratiquants à l'accomplissement de cette fête religieuse et les dispositions réglementaires en matière de santé publique, de protection animale et de respect de l'environnement.

Du jeudi 15 juin 2023 au samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 inclus, les conditions de détention, de transport et d'abattage des ovins vivants sont réglementées par l'arrêté préfectoral n°2023-01563 du 14 juin 2023.

Il est rappelé que seul l'abattage des animaux en abattoir agréé, réalisé dans des conditions hygiéniques rigoureuses qui garantissent la salubrité et la sécurité alimentaire des viandes consommées.

Pour ces raisons, l'abattage rituel hors abattoirs agréés est interdit et passible de sanctions pénales. Les services de la direction départementale de la protection des populations, la police et la gendarmerie seront chargés de faire respecter ces dispositions réglementaires.